COMPTE RENDU

REUNION du CONSEIL SYNDICAL

le 25 MARS 2015

❖❖❖

SEANCE DU 25 MARS 2015

L'An deux mil quinze, le 25 Mars à 18 heures 30

Le Conseil du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de communes du Pays du Clermontois, sur la convocation de Monsieur COPEL Alain, Président.

PRESENTS :
M. COPEL Alain (Agnetz), M. MASSE Daniel (Agnetz), M. TASSEL Nicolas (suppléant d'Agnetz ne prenant pas part aux votes), M. MARAZANOFF Jean-Paul (Bailleval), M. PROTHAIS Jean (Bailleval), Mme PELTIER Francine (Breuil-le-Sec), M. BEDONSKI Laurent (Breuil le Sec) M. BRUYER Jean-Guy (Breuil-le-Vert), M. GRUYERE Bernard (Cauffry), M. SURGEON Jean-Claude (Cauffry), Mme REMBAUVILLE Brigitte (Clermont), M. MINE Franck (Clermont), M. SARAZIN Hervé (Etouy), M. LEFEVRE Arnaud (Etouy), Mme LEFEBVRE Nathalie (Fitz-James), M. LESCUYER Tristan (Litz), M. MOREL Maurice (Mogneville), M. PECKSTADT Jean Claude (Mogneville), M. ALIAS Alfred (Monchy St Eloi), M. CHEMIN Christophe (Neuilly Sous Clermont), M. DESCAMPS Michel (Villers Saint Paul), M. DESCAUCHEREUX Jean Pierre (Villers Saint Paul).

ABSENTS excusés avec pouvoir :
M. MEYZEAUD Serge (Breuil Le Vert) donne pouvoir à M. BRUYER Jean Guy (Breuil Le Vert),
M. DEGOUY Jean-Jacques (Litz) donne pouvoir à M. LESCUYER Tristan (Litz),
M. LLERES Jackie (Monchy-St-Eloi) donne pouvoir à M. ALIAS Alfred (Monchy St Eloi).

ABSENTS représentés :
M. PICART Alain (Bailleval) représenté par M. PROTHAIS Jean (Bailleval),
M. DALONGEVILLE Jean Marie (Cauffry) représenté par M. SURGEON Jean Claude (Cauffry),
M. PITKEVICHT Erick (Villers st Paul) représenté par M. DESCAUCHEREUX Jean Pierre (Villers St Paul).

ABSENTS :
M. GATTE Christophe (Cambronne Les Clermont), Mme BARBAY Chantal (Cambronne Les Clermont), M. GAGLIARDI Gilles (Fitz James), M. PICCOLI Bernard (Laigneville), Mme VUIDEPOT Isabelle (Laigneville), M. NEMBRINI Yves (Liancourt), M. EGNART Cédric (Liancourt), M. RIGAULT Guillaume (Neuilly Sous Clermont), Mme ZRARI Badia (Nogent Sur Oise), M. CLAUDE Robert (Nogent Sur Oise), M. DELION Dominique (Rantigny), Mme LOTH Corinne (Rantigny).

Nombre de membres du Comité en exercice : 36
Nombre de membres du Comité présents : 21
Nombre de membres du Comité votants : 24

Avant l'examen de la question par le conseil syndical, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 21 présents, 15 absents.

1°) Election du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Par un vote au scrutin ordinaire, par 24 voix « POUR », les membres du Comité Syndical:

DECIDENT de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire
DESIGNENT, M. GRUYERE BERNARD, secrétaire de séance.

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2015

En l'absence d'observation au sujet du compte rendu du Conseil du 12 février 2015, son approbation est proposée au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Par un vote au scrutin ordinaire, par 24 voix « POUR », les membres du Comité Syndical:

APPROUVENT le compte rendu du Conseil Syndical du 12 février 2015.

3°) Bilan de la politique foncière 2014

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, conformément à l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 08 février 1995, les collectivités doivent établir un bilan de leur politique foncière. Il précise aux membres du Comité qu'il n'y a pas lieu de délibérer car aucune acquisition ou cession de terrains n'a été enregistrée.

Les membres du Comité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité,

PRENNENT ACTE de cette explication

PRECISENT que celle-ci sera indiquée dans la liste des Etats "NEANT" du Compte Administratif 2014.

4°) Compte de gestion

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2014 du budget du syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche dressé par le Comptable du Trésor, et avoir constaté la concordance avec les chiffres de l'ordonnateur,

Le Conseil syndical,

Après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITE,

RECONNAIT les opérations régulières ;

DECLARE que le compte de gestion 2014 du budget du syndicat, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, est adopté.

5°) Compte administratif 2014

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Madame Rembauville, Vice-présidente, délibérant sur le compte administratif 2014 du budget du Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche, dressé et présenté par Monsieur Alain COPEL, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A L'UNANIMITE,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2014 du budget du syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche dont les principaux éléments sont repris ci-dessous :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 211 722,49 € et à 214 543,71 € permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 2 821,22 €.
- Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 122 029,15 € et à 114 410,74 € occasionnant un déficit d'investissement de 7 618,41 €.

ADOPTE le compte administratif 2014 du budget du syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche.

6°) Affectation du résultat 2014

Vu la présentation des résultats de l'exercice 2014 confirmée par le Comptable du Trésor ;

Le Conseil syndical,

CONSTATANT la sincérité des résultats présentés ;

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

de procéder à la reprise des résultats aux budgets primitifs 2015 des résultats de l'exercice 2014 et à leur affectation comme suit :

- 49 961,14 € d'excédent d'investissement seront repris par anticipation au budget primitif et reportés en recettes d'investissement au chapitre 001 ;
- 14 650,28 € du résultat de fonctionnement sont affectés à la section de fonctionnement en « report à nouveau » au chapitre 002

7°) Indemnité de conseil du Trésorier

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux ;

Considérant que Madame Brigitte SANANIKONE, receveur de la Communauté de communes du Clermontois peut assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptables telles que définies à l'article 1er de l'arrêté susvisé ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil syndical,

Après délibération,

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

DE SOLLICITER le concours de Madame Brigitte SANANIKONE pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable telles que définies à l'article 1er de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

DE PRENDRE ACTE de son acceptation ;

DE LUI ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 100 % ;

D'AUTORISER LE PRESIDENT à procéder au paiement de l'indemnité pour l'année 2015

8°) Vote des cotisations 2015 des communes membres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Président,

Le Conseil syndical,

Après délibération,

A 21 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,

APPROUVE le tableau des cotisations 2015 joint en annexe.

9°) Budget primitif 2015

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président ;

Vu le débat d'orientation budgétaire ;

Le Conseil syndical,

Après délibération,

A L'UNANIMITE,

ADOPTE le budget primitif du syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche 2015

- présenté en équilibre en section de fonctionnement pour 383 909 € ;
- présenté en excédent de 52 332 € en section d'investissement résultant de :
  - 4 100 € inscrits en dépenses
  - 56 432 € inscrits en recettes

10°) Travaux d'entretien des cours d'eau 2015

Considérant que la réalisation des opérations d'entretien des cours d'eau est nécessaire au vu de l'état des cours d'eau et des usages sur le bassin de la Brèche, et que ceux-ci font l'objet du renouvellement d'une Déclaration d'Intérêt Général,

Monsieur le Président présente les travaux programmés :

- entretien des 25.1km de cours d'eau suivant :
  - la Brèche de Litz à Agnetz (10.2km)
  - le Ru des Ecouillaux à Agnetz (2km)

- le Fossé des Marais à Bailleval (1.8km)
- le Ru du Bois Hubert à Bailleval (0.9km)
- le Ru des Blancards à Laigneville et Monchy St Eloi (0.7km)
- le Ru de la Garde à Agnetz et Clermont (6.9km)
- le Ru du Rayon à Cambronne les Clermont et Rantigny (2.6km)

- interventions ponctuelles sur les cours d'eau du territoire le nécessitant : enlèvement d'embâcles, désencombrement d'ouvrages hydrauliques, abattage d'arbres présentant un risque, faucardage...
- plantations visant à restaurer un cordon arbustif et arborescent sur 1km de berges.

Le montant prévisionnel des travaux est de 100 000 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de réaliser les travaux si les subventions sollicitées sont accordées,

AUTORISE l'inscription budgétaire des travaux,

SOLLICITE des subventions à hauteur de 80% du montant prévisionnel auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Entente Interdépartementale Oise Aisne et du Conseil Général de l'Oise.

11°) Questions orales